



COMPTE-RENDU

Assemblée Générale annuelle Du 12 avril 2025

Les représentants des Associations affiliées et des membres individuels de **France Nature Environnement Limousin** étaient invités à se réunir le samedi 12 avril 2025 pour participer à une Assemblée Générale Annuelle. Cette assemblée générale s'est tenue au centre nature La Loutre avec possibilité de connexion à distance pour les personnes en ayant fait la demande.

Liste des présents :

Associations affiliées :

ADUR

Christian LAMOURIC

APBG

Daniel LAPLAUD

ALDER Climat-énergie

Sylvie CHATELUS

Eric UBERTI

ASPEL

Pierre GUILLON

Asso Météorologique de Limoges

Jean Michel MENARD

BARRAGE

Michel GALLIOT

Corrèze environnement

Carole SALESSE

Haut Cher et Combraille

Cathy MAZERM

GMHL

Andrée ROUFFET-PINON

La voie de la Route 704

Patrick LE BIHANIC

Nos Villages et nos chemins

Olga RADWANSKI

Maithe CHASTAGNOL

SOS faune sauvage

Philippe CHAPLAIN

PEPA

Patricia LIVECCHI

RTF

Xavier LAMI de la CHAPELLE

Francis GALLET

SRL

Ian DECOUX

Marcel CHABASSIER

Adhérents individuels :

Alain SHOST, Geneviève ALBERT ROULHAC

Isabelle THIERY, Eric UBERTI, Sylvie CHATELUS,

Salariés :

Sophie CASSEGRAIN,

Excusé Jean MARTIN, Jacques LAMAUD, Martine LINOL Thierry MENARD, Michel MOREAU (Haut les coeurs), SILVA, Celine DARDIER, Pierre BUREAU (CRN), Marie DUBOIS (CPOL) FNE23 Marie-Christine GIRAULT, Chauffaille autrement Sylvie THOMANN, Michel TEISSIER, Christophe DUBOIS (ZRAD)



Ordre du jour

- ✓ **élection des représentants des adhérents individuels à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration pour 2025**
- ✓ **- adoption des comptes rendus des Assemblées Générales du 30 mars 2024**
- ✓ **- rapport moral 2024**
- ✓ **- rapport financier, rapport du commissaire aux comptes**
- ✓ **- montant des cotisations 2026**
- ✓ **- rapport d'activité 2024**
- ✓ **- budget prévisionnel 2025**
- ✓ **- agrément définitif d'association : APER**
- ✓ **- questions diverses**

Le président ouvre l'assemblée générale ordinaire à 10h. Il excuse Marion Fourtune la directrice en espérant son retour proche après ses problèmes de santé.

1. Élection des représentants des adhérents individuels à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration pour 2023 :

On procède à l'élection des représentants des adhérents individuels. Le nombre de représentants est de 4 titulaires et 4 suppléants. Ont manifesté leur candidature : Alain Schost, Geneviève Albert Roulhac et Sylvie Thomann. Michel Galliot propose la liste des candidats suivante : Geneviève Albert Roulhac , Alain Schost et Sylvie Thomann titulaires.

Après vote, ces 3 personnes sont élues par les adhérents individuels présents.

2. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'exercice 2023 et de celui de l'AG extraordinaire du 30 mars 2024 :

Aucune remarque n'a été faite sur ces comptes rendus qui ont été envoyés avec la convocation. Le président passe au vote

Abstention : 1

Pour : 23

Les Comptes-rendus des l'Assemblée Générale de l'exercice 2023 et de l'AG extraordinaire sont adoptés.

3. Rapport moral de 2024, présenté par le président :

Pour FNE Limousin

Je commencerai par me féliciter du changement de nom de LNE à FNE Limousin, marqueur de cette année 2024, qui devrait nous ancrer encore plus dans ce grand mouvement qu'est FNE et nous renforcer en cette période plutôt difficile.



Une fois n'est pas coutume, je débiterai aussi ce rapport par le niveau local et les bonnes nouvelles.

La première bonne nouvelle est que FNE Limousin va bien à la fin de l'année 2024, même si le début 2025 est plus difficile. C'est d'abord dû à notre super équipe de salariés. Marion Fourtune, pleine d'idées, qui a réussi à trouver de nouveaux projets et qui dynamise notre équipe. Elle vient de connaître des problèmes de santé, je lui souhaite un rétablissement total et rapide. Mais aussi Sophie Cassegrain qui veille au grain et sur qui on peut compter, en particulier en ce début 2025. Et cela est possible parce que tous ont assuré magnifiquement leur charge de travail parfois un peu dense, avec un coup de collier supplémentaire lié à l'arrêt de Marion. Ce bon état de la fédération se concrétise par de nouveaux salariés montant l'effectif à 10 CDI et 1 CDD.

Le redémarrage de la cellule juridique avec Anna-Lena Adam vient combler un manque lié au départ d'Antoine Gatet parti à la tête de FNE. Cela coïncide avec un engagement plus ferme de la justice sur les délits environnementaux, que l'on constate dans nos départements signe de plus de travail pour cette cellule.

Nous maintenons globalement le nombre d'associations de notre fédération autour de la quarantaine. Cela fait notre force et la leur car c'est unis que nous pourrons faire bouger les choses. Merci à toutes celles et ceux qui oeuvrent dans ces associations en ne comptant pas leur temps bénévole. Ces remerciements vont également à FNE Nouvelle-Aquitaine et sa présidente, car la confédération nous permet d'être présent dans le paysage régional parfois trop centré sur Bordeaux et l'Aquitaine.

Dernier point positif, on constate une montée de la sensibilité de certains élus locaux pour l'environnement, je dis bien certains. Le lancement de plusieurs ABC atlas de la biodiversité communale ou bien les mesures en faveur du vélo de Limoges Métropole, même trop timides, en sont des exemples.

Contextes

Passons maintenant au côté sombre de cette année 2024.

Le monde va mal cela s'applique aussi bien à nos sociétés qu'à la planète nature. La conjoncture internationale est inquiétante, on parle plus de guerre que de paix, de repli sur soi que de partage mais je ne m'étendrai pas sur cela, les médias traitent largement ces sujets. Les rapports du GIEC et de l'IPBES et bien d'autres encore, montrent que l'état de notre planète ne cesse de se dégrader et nous ne pouvons que constater que cela va continuer, voire s'aggraver, en particulier si nous dépassons certains points de bascule irréversibles.

Au niveau Français, on peut également s'inquiéter car il y a une montée de l'intolérance, voire de la haine de l'autre qui n'est pas sans rappeler des heures sombres de notre pays. Et des attaques verbales et parfois physiques contre les défenseurs de l'environnement, associations ou personnes de la part de certains syndicats agricoles ou de certaines forces politiques.

Les mouvements d'extrême droite vont même jusqu'à vouloir museler l'expression citoyenne et les



associations non seulement en les étranglant financièrement mais aussi en leur niant le droit à l'expression.

Et il y a une attaque en règle contre le droit de l'environnement, qui ne se contente pas de déclarations dans les médias mais qui se concrétise par des décisions de l'État ou de la représentation nationale.

Tout ceci se fait dans l'ignorance du fonctionnement des écosystèmes ou dans la négation des travaux scientifiques.

Mais il ne faut pas lâcher prise. Il faut continuer à défendre la nature car c'est défendre l'Homme qui dépend totalement des services qu'elle nous apporte. Et défendre nos valeurs d'humanisme, de respect des autres et appuyer nos convictions par de la connaissance.

C'est tous ensemble qu'on peut faire bouger les choses, c'est le fondement de l'esprit fédératif.

Discussion

Geneviève Albert Roulhac demande s'il existe des fiches expliquant les différents textes de protection de l'environnement, en partant du problème de brûlage des déchets. Elle se souvient en avoir lu. Pour les brûlages Cathy Mazerm signale une plaquette faite par la préfecture de Corrèze. Anna-Léna Adam, salariée de FNE Limousin, pourrait rechercher s'il y a ce type de fiches sur le site de FNE.

Patrick Le Bihanic s'interroge sur la création de référents environnement dans les gendarmeries et le recul annoncé concernant les normes. Michel Galliot répond que la création de ces référents date de plusieurs années, tout comme les pôles régionaux environnements au sein des Parquets, créés en 2020. Les gendarmes n'ayant pas les compétences nécessaires s'adressent à l'OFB, voire aux associations naturalistes, aux pêcheurs, pour compléter leur dossier. Lorsque FNE Limousin ou ses associations portent plainte sur un sujet, cela laisse plus de chance à ce qu'il soit traité par les procureurs.

Concernant les coupes rases en forêt, elles sont souvent légales et on ne peut agir que lorsqu'un règlement sur l'eau, sur la biodiversité n'est pas respecté. Un cas de ce type a été jugé récemment au tribunal de Tulle. Par contre le signalement sur Sentinelles de la Nature peut nous permettre de recenser ces coupes.

Olga Radwanski estime qu'il est important dans notre communication de mettre en avant les services que rend la nature, qui justifient qu'on en prenne soin.

Vote sur le rapport moral

Vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 24
Le rapport moral du président est adopté à l'unanimité.

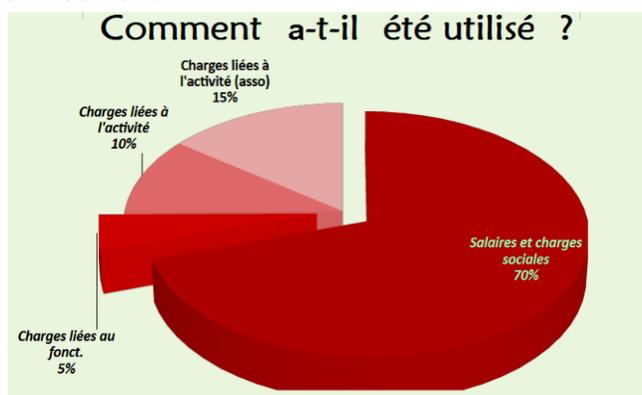
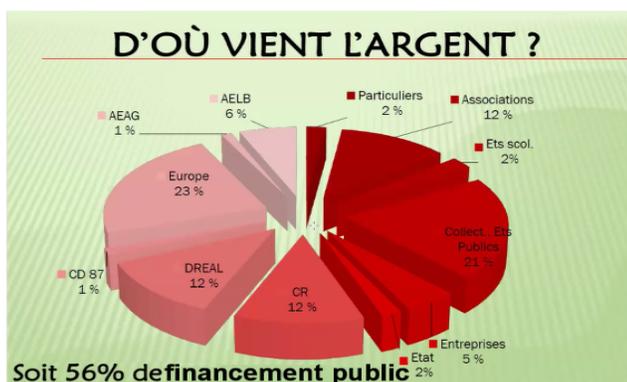
4. Rapport financier 2024, rapport du Commissaire aux Comptes :

Ce rapport est présenté par Sophie Cassegrain, la responsable administrative et financière de FNE Limousin.

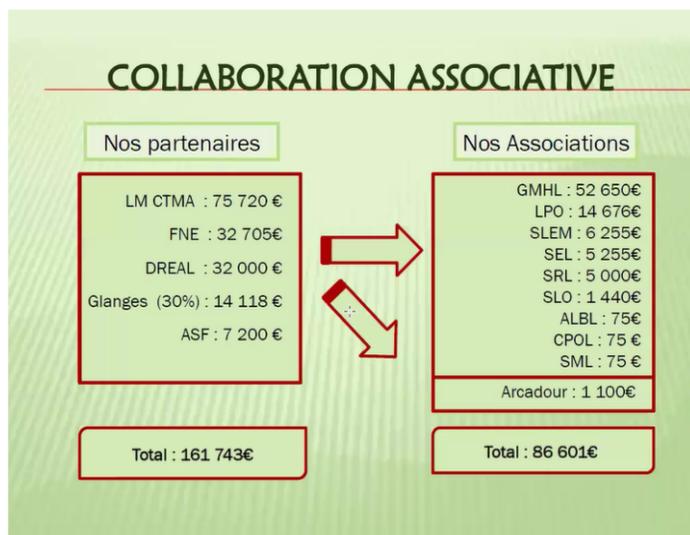
Les bilans financiers sont disponibles sur notre site internet.

Un total des charges à 830 284€ et un total des produits à 988 305€ soit un excédent de 157 584€ dû en partie à des financements touchés en 2024 mais liés à des exercices antérieurs. En tenant compte de ces éléments on aurait un résultat plus proche de + 112 815 €

Hors provisions et charges exceptionnelles, les charges sont globalement en augmentation de 11%, en particulier les charges pour salaires puisque le recrutement fait en 2023 n'affectait que les derniers mois de 2023 mais la totalité de 2024. Les produits d'exploitation sont en augmentation de 32%, avec une augmentation des animations et une diminution de l'interprétation. Il y a plus de financements liés aux actions liées à la biodiversité. Le président y voit la marque du travail remarquable fait par Marion Fourtune.



On note un développement des actions fédératives qui impliquent plusieurs des associations de notre réseau.



Rapport du Commissaire aux comptes :

Monsieur Julien CARREAU, constate que les comptes de l'association sont conformes à la réglementation en vigueur et qu'ils sont sincères. Il donne donc une acceptation pure et simple



des comptes. Il n'y a pas de convention réglementaire entre l'association et ses dirigeants.

Le président souligne que cette approbation est à mettre au crédit du travail de Sophie Cassegrain que l'assemblée applaudit aussi pour sa disponibilité pour répondre aux questions des associations membres. Sa présence est une richesse pour FNE Limousin.

Le président soumet le rapport financier au vote (le rapport du commissaire aux comptes n'a pas à être mis aux voix)

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 24

Le Rapport financier de 2024 est approuvé à l'unanimité.

5. Affectation du solde

Il est proposé d'affecter le solde positif de l'année au fonds associatif sans droit de reprise. Cette proposition est soumise au vote

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 24

Le solde est affecté au fonds associatif sans droit de reprise à l'unanimité

6. Montant des cotisations pour 2026

Le bureau de FNE Limousin ne propose pas de modification pour le montant des cotisations pour 2026.

Pour les membres individuels : 30 € (étudiants et chômeurs : 10 €)

30 € pour les associations de moins de 20 adhérents, 55 € pour les associations entre 21 et 50 adhérents, 80 € pour les associations de plus de 51 adhérents.

Les associations fédérant d'autres associations doivent s'acquitter de 2€ supplémentaires par association fédérée.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 24

Le montant des cotisations pour 2025 est approuvé à l'unanimité.

7. Rapport d'activité 2024



En l'absence de Marion Fourtune le rapport d'activité est présenté par Michel Galliot. Ce rapport est lui aussi présenté sur le site internet qui vient d'être refait en reprenant la présentation du sites internet de la fédération nationale, ce qui apporte plus de visibilité et une sécurité de fonctionnement.

Il débute par la présentation de la confédération FNE Nouvelle-Aquitaine qui nous représente au niveau régional où elle est reconnue comme l'interlocuteur privilégié de la Région et de l'État. Plusieurs membres du bureau de FNE Limousin participent activement au fonctionnement de la confédération.

Le nombre d'associations de FNE Limousin se maintien aux alentours de 40, avec une nouvelle demande d'adhésion mais aussi une ou deux mises en sommeil. FNE Limousin et ses associations sont très sollicitées pour de multiples commissions départementales, des comités de pilotages, représentations assurées par les bénévoles. FNE Limousin a produit des avis sur plusieurs enquêtes publiques

Cathy Mazerm présente le bilan de Sentinelles de la Nature en Limousin où on compte 326 sentinelles.

FNE Limousin a pu reprendre une activité dans le domaine du juridique avec 7 dossiers suivis en justice.

L'activité des salariés de la fédération a été dense en 2024, que ce soit pour les animations (A noter la réouverture de l'accueil de loisir sans hébergement -ALSH- au centre nature La Loutre en juillet 2024 après deux années de fermeture) ou pour les actions de connaissance de la biodiversité (Mulettes, CTMA, ZNIEFF, ABC etc.. à retrouver sur le rapport d'activités).

Les interventions, remarques et compléments ont été exprimés tout au long de cette présentation du rapport d'activité. Le problème des étangs a été évoqué ainsi que le droit d'image pour les photographes amateurs.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 24

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité

8. Budget prévisionnel

En l'absence de la directrice, seules les grandes lignes sont présentées.

Ce budget, présenté en équilibre à 809 000€, envisage une augmentation des charges et des produits par rapport au budget prévisionnel de 2024 mais il présente une baisse par rapport au budget réalisé pour 2024. Il tient compte des baisses de financement annoncées, en particulier par la Région, et un recours plus important aux financements Européens.



Le budget prévisionnel est soumis au vote

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 24

Le budget prévisionnel est adopté

9. adhésion définitive d'associations

L'association APER (Association de protection de l'environnement de Royère) a été agréée provisoirement par le conseil d'administration réuni le 12 novembre 2024. Cet agrément doit être confirmé par l'assemblée générale .

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 24

l'adhésion définitive de APER est adoptée

10.les 50 ans de FNE Limousin

Michel Galliot présente les actions prévues pour marquer les 50 ans de la fédération, créée en juin 1975. Il y aura des actions dans les trois départements et un rassemblement final le samedi 6 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt l'assemblée générale

Le président,
Michel GALLIOT